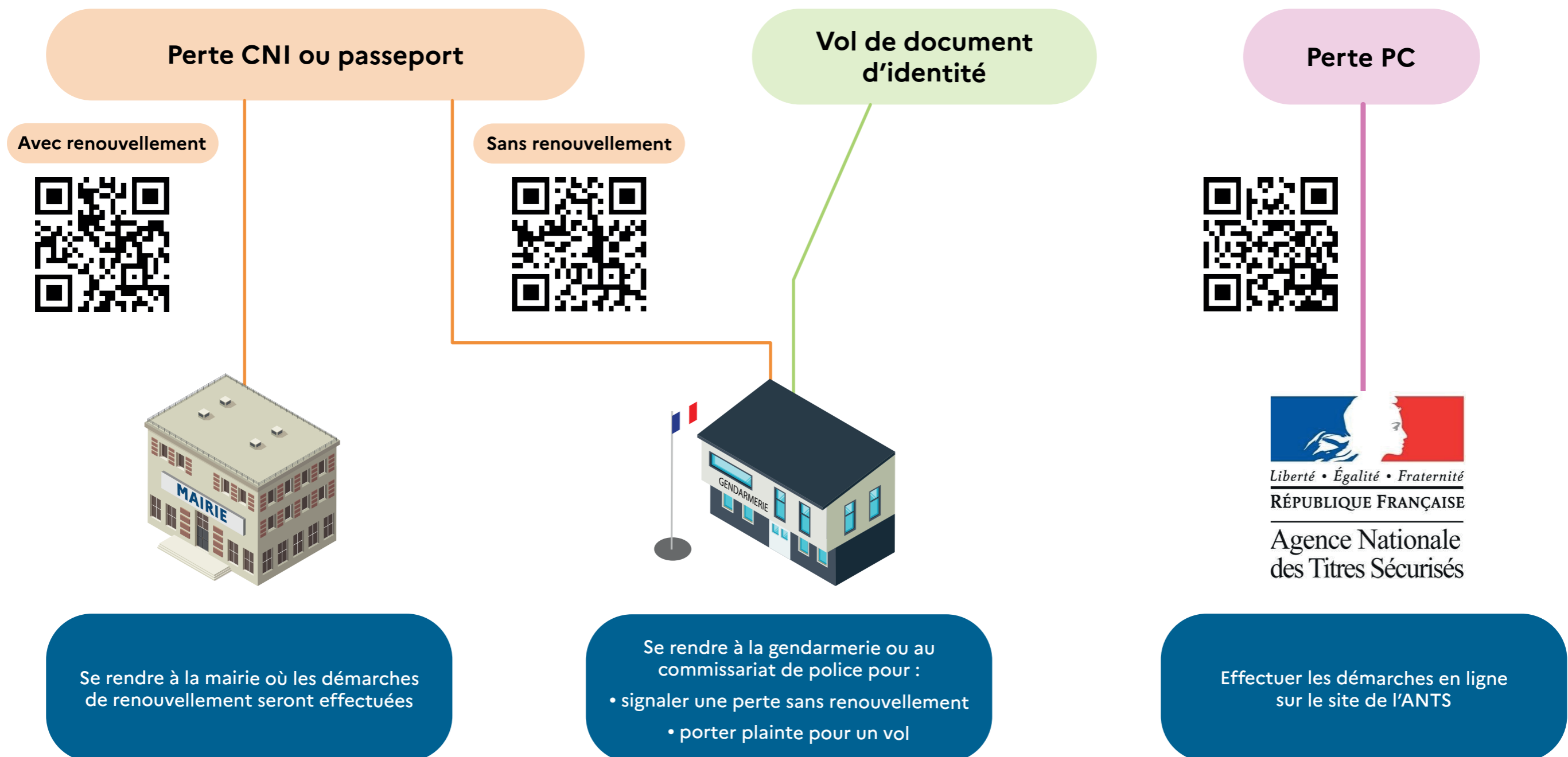


Que faire en cas de perte/vol de document officiel ?



Se rendre à la mairie où les démarches de renouvellement seront effectuées

Se rendre à la gendarmerie ou au commissariat de police pour :

- signaler une perte sans renouvellement
- porter plainte pour un vol

Effectuer les démarches en ligne sur le site de l'ANTS